Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20260320-DEL2026_0303-DE

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOURLIZON

Séance du 20 mars 2026

Nombre de membres :	
En exercice	15
Présents	15
Votants	15
Pour	15
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-six, le vingt mars,
à 19h15 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. le Maire, Olivier PORS.

Date de la convocation
16 mars 2026

Etaient présents : BISCH Jacques – DULOUT Jean-Luc – FLOCHLAY Loïc – GOURRET Didier– JAOUEN Gwenaëlle – JOYEUX David – JUHEL Jean-Etienne – PELLE Charlotte – PIGEYRE Carole – PLOUHINEC Marine – POREE Magalie – PORS Olivier – POTHIN Romane – ROLLAND Iwan – ROUAULT Noémi.

Étaient absents : /

Romane POTHIN a été élue secrétaire de séance.

****

2026-03-03 : ELECTION DES ADJOINTS

Exposé :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-7-2 du CGCT,
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à TROIS ;

Le conseil procède à l'élection des adjoints. Cette opération se fait sous la présidence du maire nouvellement élu.

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, conformément l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Proposition :

Il est demandé au conseil municipal d'élire une liste de candidats pour les postes de :

- **1er adjoint, chargé des travaux et des finances ;**
- **2nd adjoint, chargé des affaires sociales et scolaires ;**
- **3ème adjoint, chargé de la communication et de l'animation.**

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 029-212900658-20260320-DEL2026_0303-DE

Après un appel à candidatures, une liste de trois candidats est déposée par Loïc Flochlay. La liste est composée de :
- Loïc Flochlay pour le poste de 1er adjoint
- Gwénaëlle Jaouen pour le poste de 2nd adjoint
- Jean-Luc Dulout pour le poste de 3ème adjoint

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

La liste déposée par M. Loïc Flochlay a obtenu : 15, quinze voix.

La liste de Loïc Flochlay ayant obtenu la majorité absolue, Loïc Flochlay, Gwénaëlle Jaouen et Jean-Luc Dulout sont proclamés adjoints.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

La secrétaire de séance	Le Maire
Romane POTHIN	Olivier PORS